

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4 de l'ordre du jour

CX/FICS/07/16/4

Septembre 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Seizième session

Surfer's Paradise, Queensland (Australie), 26 – 30 novembre 2006

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA NÉCESSITÉ DE RÉVISER CAC/GL 20-1995 ET CAC/GL 26-1997

(Préparé par la Nouvelle-Zélande)

1. À sa 15^e session (2006), le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) a pris acte de deux propositions de nouveaux travaux présentées par la délégation néo-zélandaise concernant la révision des *Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 20-1995) et des *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 26-1997)¹. Bien qu'aucun consensus ne se soit dégagé en faveur de ces nouveaux travaux, le Comité est convenu de demander à la délégation néo-zélandaise de préparer un document de travail approfondi justifiant le besoin de réviser les deux documents et recensant les éléments devant être révisés. Il a également été décidé que ce document de travail pourrait aborder l'examen du Code de déontologie qui a également été effectué lors de la 15^e session.²

2. En proposant la révision de ces deux documents, la Nouvelle-Zélande a souligné leur importance en tant que textes fondateurs du CCFICS, car ils sont les premiers que ce Comité a recommandés à la Commission du Codex Alimentarius et fournissent des orientations fondamentales aux gouvernements membres. Il a également été noté que, depuis leur adoption par la CCA, le Codex a beaucoup progressé dans sa réflexion sur plusieurs domaines, dont l'analyse des risques, l'équivalence et l'importance de situer les «systèmes et les exigences» dans le contexte d'un cadre de gestion des risques. Qui plus est, la façon dont des termes comme «inspection» sont utilisés et compris et le rôle de la «certification» pour assurer la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires ont également changé avec le temps. La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'adoption des accords associés ont également eu un impact sur la façon dont les directives Codex sont interprétées.

3. La Nouvelle-Zélande reste d'avis que ces deux documents gagneraient à être révisés et, le cas échéant, mis à jour pour tenir compte de ces évolutions et pour veiller à ce que ces importants textes fournissent au CCFICS un cadre de référence solide et durable. Nous reconnaissons toutefois que le

¹ CCFICS 15, CRD 3

² ALINORM 07/30/30, par. 68-70.

Comité examine toujours des documents sur l'équivalence ainsi que des propositions de nouveaux travaux pouvant avoir d'importantes répercussions sur les autres textes CCFICS. La Nouvelle-Zélande ne pense pas que les propositions concernant la révision de CAC/GL 20-1995 et CAC/GL 26-1997 puissent être formulées avec le niveau de détail requis par le Comité à sa 15e session tant que ces travaux ne sont pas achevés ou suffisamment avancés.

4. Elle ne propose donc pas, pour le moment, de développer les propositions de nouveaux travaux concernant CAC/GL 20-1995 et CAC/GL 26-1997.

Recommandation

5. Le CCFICS est invité à ajourner jusqu'à nouvel ordre l'examen du besoin de réviser CAC/GL 20-1995 et CAC/GL 26-1997.